

RISQUES DE CHUTE D'OBJETS

Cause importante d'accidents, les chutes d'objets peuvent se produire lors de travaux en hauteur (chute d'outils ou matériaux sur des personnes en contrebas), ou lors d'opérations de manutention (chute d'objets sur les pieds, charges instables, heurt du chariot contre les stockages, stockages instables...)

Quelques questions à se poser

Lors de travaux en hauteur sur les bâtiments ou dans les locaux, les zones dangereuses sont-elles balisées et interdites à la circulation ? Les espaces de stockage sont-ils encombrés ? Y a-t-il des objets empilés près des postes de travail ou sur le passage des piétons ou chariots ? Les étagères et racks sont-ils solides, en bon état, adaptés au poids et aux dimensions des charges, fixés au mur ou autoportants ? Les colis et objets sont-ils correctement rangés sur les étagères et racks ? Les chariots peuvent-ils évoluer librement dans les allées ? À quelle vitesse roulent-ils ? Les charges sont-elles correctement arrimées ? Comment les objets sont-ils conditionnés ? Les colis sont-ils glissants ? Mous ? Quel est leur poids ? Y a-t-il des cartons défoncés ou stockés dans un local humide défoncés ? Des objets posés sur des cartons non remplis ?

La maîtrise des risques de chutes d'objets signifie :

- lors de travaux dans l'entreprise, délimiter le chantier et organiser le travail pour éviter les interférences,
- installer des protections entre les différents niveaux d'un chantier,
- obtenir des fournisseurs des produits sous conditionnements gerbables, faciles à saisir, solides, bien dimensionnés,
- concevoir les espaces de stockage de façon cohérente avec l'activité, gérer les approvisionnements en fonction de l'espace disponible et organiser l'évacuation des produits finis pour éliminer les piles d'objets,
- assurer la stabilité des structures de stockage (sol plan et stable, étagères et racks solides, fixés au mur et au sol, protégés des chocs à la base par des sabots de protection...),
- organiser le stockage en fonction du poids des objets,
- adapter les moyens de manutention (roll, transpalette, chariot...) aux charges à transporter, bien répartir et arrimer les charges,
- informer et former les travailleurs (sensibilisation, formation aux moyens de manutention utilisés, CACES...),
- faire porter des équipements de protection individuelle (casque, chaussures de sécurité...).